



Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A

Session 2009

Mercredi 16 septembre 09

Mme M. LAMARCHE

Droit des Personnes et de la Famille

Durée de l'épreuve 3 heures

Cas pratique

Valérie et Vincent Pouillette sont mariés depuis près de quarante ans. Durant ce mariage est né Baptiste, aujourd'hui âgé de 30 ans. Ce dernier a épousé grâce à un maire complaisant son ami, Antoine, il y a cinq ans. Antoine a subi, il y a deux ans, une opération pour changer de sexe et a obtenu une modification de son sexe à l'état civil. Baptiste et Antoine, devenue Antoinette, se sont alors rendus en Californie afin de contracter une convention de mère porteuse avec Lynda. En mai dernier, celle-ci a accouché d'un petit Kevin dont l'acte de naissance mentionnait la filiation à l'égard de Baptiste et Antoinette, en vertu d'un jugement d'un tribunal californien rendu quelques semaines auparavant. De retour en France, les heureux parents ont obtenus la transcription de cet acte de naissance sur les registres français de l'état civil. Las ! Le procureur de la République leur a signifié dernièrement sa volonté de remettre en cause cette transcription ainsi que leur mariage.

Les parents de Baptiste et particulièrement sa mère, sont extrêmement perturbés par la situation familiale de leur fils. Valérie a pris l'habitude de calmer ses angoisses avec du whisky et ne fait plus face à ses responsabilités de maîtresse de maison. Elle passe désormais ses journées au bar de son mari qu'elle tient avec encore plus d'assiduité qu'auparavant. En effet depuis vingt ans, c'est elle qui assure le service dans cet établissement dont Vincent a hérité de ses parents et qui, grâce à elle, est particulièrement florissant.

Vincent pour sa part était gendarme jusqu'à l'année dernière, époque à laquelle il a pris sa retraite. Ne supportant plus l'alcoolisme de son épouse ni le délaissement de son foyer, il songe au divorce. Sa volonté est renforcée lorsqu'il découvre sur le téléphone portable de sa femme, un SMS de la sœur de celle-ci : « il faut que tu lui dises que Baptiste n'est pas son fils ». Dans le même temps, il découvre que sa femme l'a trompé au début de leur mariage avec son beau-frère.

Enfin, il s'aperçoit que sa femme a procédé à des retraits importants sur un compte épargne qu'il avait ouvert à son nom et sur lequel il versait les arrérages de sa pension de retraite. Valérie a en effet besoin d'argent car elle n'a jamais été salariée de son mari et c'est aussi pour cette raison qu'elle refuse d'envisager toute séparation.

Vous conseillez d'une part Baptiste et Antoinette et d'autre part Vincent Pouillette.

Institut d'études judiciaires

35, place Pey-Berland - 33076 Bordeaux cedex - téléphone 05 56 79 78 90 - télécopie 05 56 79 78 93